

Procédure n°: POL-PRO-DRHABL-450	Date d'émission : 1999-02-25
Titre : Mode de paiement des repas	Date de révision : 2023-08-31

Source : Direction des ressources humaines, alimentaires et de buanderie-lingerie

Responsable de l'application : Direction des ressources humaines, alimentaires et de buanderie-lingerie

Destinataires : Tous les employés de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay
Tous les employés des Résidences Le 1615 et Le 1625
Les visiteurs, stagiaires, bénévoles, contractuels et fournisseurs

1. Objectifs

- Accélérer le service aux tables
- Diminuer la manipulation d'argent à la réception
- Faciliter le travail de service aux tables de façon à laisser plus de temps pour le service aux résidents
- Faciliter le mode de paiement des repas à la salle à manger et au Bistro du QG de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay.

2. Politique

Tous les employés et bénévoles de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay doivent utiliser leur carte d'identification au dos de laquelle est apposé un code à barres permettant le calcul des statistiques repas et la déduction à la source des coûts des repas pour les employés.

Le repas est offert gratuitement aux bénévoles.

Pour tous les cas où la carte ne peut être utilisée, des coupons repas sont disponibles à la réception. Le paiement par virement INTERAC est disponible au Bistro pour le paiement des aliments.

3. Procédure pour le paiement avec la carte d'identité

Tous les employés reçoivent à l'embauche un code barre imprimé sur leur carte d'identité qui leur permet de payer leur repas à la salle à manger et au Bistro du Quartier des générations (QG).

À la séance d'accueil, l'employé signe un document d'autorisation de prélèvement des coûts de repas sur la paye (réf. : annexe 14, POL-PRO-DRHABL-410).

La technicienne en administration de la DRHABL crée un compte pour le nouvel employé dans le système Pro-menu. Ce compte fait le lien entre les commandes de repas et le système de paie pour le paiement des repas. Elle assure la distribution du code barre à l'employé, explique la procédure et fait signer les autorisations de prélèvement à la source.

Les locataires des Résidences Le 1615 et Le 1625 peuvent se procurer une carte repas auprès de l'agente administrative aux comptes à recevoir qui émet la carte selon la somme reçue du locataire.

Les locataires de l'Habitation Le 1675 doivent se procurer un coupon repas à la réception.

Le service des finances voit à imputer les charges sur les salaires des employés concernés avec un délai d'une période de paie et assure l'entretien et le fonctionnement du système Pro-menu et les procédures en cas de panne.

L'employé est responsable du port de sa carte d'identité en tout temps pour pouvoir être identifiable auprès de la clientèle et pour le paiement des repas. Il s'assure également de faire renouveler sa carte en cas de perte ou de bris.

4. En cas de panne de réseau ou d'imprimante

Si l'imprimante est disponible, mais qu'il n'est pas possible d'utiliser le logiciel. Les plans alimentaires et listes des collations peuvent être imprimés en utilisant la clef USB directement dans l'imprimante. S'il y a une panne majeure, la clef USB peut être utilisée pour aller faire l'impression à l'extérieur de la résidence.

5. Références

Conventions collectives nationales 2020-2023.

Guide d'utilisation Pro-Menu.

Signé le 2023-08-31

Date

par _____

Nicole Richer

Directrice des ressources humaines, techniques et alimentaires